OCTOBRE 2026

LIGNE NOUVELLE Montpellier Perpignan
1 MONTPELLIER ↔ BEZIERS

Les mesures de compensation environnementales

Depuis l'origine du projet, SNCF Réseau s'attache à limiter l'impact de la Ligne Nouvelle sur les espaces naturels et la biodiversité. Cette démarche s'appuie sur la mise à jour continue des inventaires écologiques et sur un dialogue régulier avec les acteurs du territoire. Elle permet d'identifier les enjeux et de définir des solutions pour éviter, réduire et compenser les impacts.
SNCF Réseau engage ainsi une action ambitieuse en faveur du maintien et de la restauration de la biodiversité. L'objectif : co-construire avec les acteurs locaux des mesures de compensation écologique bénéfiques pour le territoire.

2 000 ha de mesures compensatoires

Les milieux naturels concernés par la phase 1 du projet (entre Montpellier et Béziers) couvrent 723 hectares et présentent des enjeux significatifs. Il s'agit principalement de terrains agricoles ou forestiers, d'espaces naturels méditerranéens et de zones humides. Contrairement aux milieux artificiels et anthropisés, qui portent la surface totale de l'emprise à 900 hectares, ces milieux nécessitent des mesures de compensation. **Le besoin de compensation a été estimé à plus du double des surfaces naturelles impactées, soit environ 2 000 hectares.**

La compensation écologique constitue un enjeu majeur du projet, avec pour **objectif final l'absence de perte nette, voire un gain, de biodiversité.** Le maître d'ouvrage mobilise des moyens importants pour mettre en œuvre ces mesures et en assurer la gestion ainsi que le suivi.
Elles peuvent prendre la forme d'aménagements environnementaux (restauration de milieux dégradés, création de mares, relocalisation d'espèces animales et végétales) ou d'aménagements paysagers à vocation écologique (plantations, réduction de la sensibilité des boisements au feu, etc.).

Une démarche inédite de co-construction

Les objectifs :

- Développer des **synergies** pour renforcer l'efficacité des mesures
- Rechercher la compatibilité avec les usages (pratiques agricoles, sylvicoles, loisirs…)
- Créer des opportunités de restauration **cohérentes** avec les projets locaux
- Partager une stratégie de gestion du **foncier** compensatoire
- Assurer le suivi des mesures sur le **temps long** (30 à 50 ans)

Les acteurs associés :

- Les collectivités territoriales
- Les syndicats mixtes et syndicats de bassin
- Des représentants du monde agricole : chambre d'agriculture, Safer…
- Les associations écologistes
- Les chasseurs, les pêcheurs



UNE MISE EN ŒUVRE DES COMPENSATIONS EN 3 ETAPES

Les interventions préparatoires et les travaux de construction de la ligne seront réalisés en 3 étapes. Chaque étape correspondra à une demande d'autorisation environnementale (DAE) spécifique et à un programme de compensation dédiée.

1/ Les interventions préparatoires sur les secteurs à faibles enjeux (sondages géotechniques, diagnostics archéologiques) et expérimentations écologiques :

> un programme de 220 ha de compensations pour mi-2026

2/ Les interventions préparatoires sur les secteurs à forts enjeux (autres diagnostic et fouilles archéologiques, déviation des réseaux…)

> un programme complémentaire de 600 ha de compensations pour le 1er semestre 2028

3/ Les travaux de génie civil de construction de la ligne

> un programme complémentaire de 1200 ha de compensation pour 2029.

Soit environ 2000 ha au total.

Cofinancé par l'Union européenne

La co-construction de la compensation : le processus

La démarche territoriale de co-construction menée par SNCF Réseau est inédite et vise à définir des **solutions de compensation écologique efficaces et durables**. Elle se déroule en quatre étapes :

1. Identification des zones potentiellement éligibles
Les zones d'intérêt sont repérées selon leur couvert végétal et les besoins du projet.

Des critères territoriaux et agricoles, définis avec les territoires, permettent de retenir celles qui peuvent accueillir des sites de compensation.

2. Priorisation des sites de compensation
Les sites identifiés, ainsi que les opportunités proposées par les territoires, sont classés selon leur éligibilité et leur potentiel de sécurisation foncière.

3. Définition d'un plan de gestion et maîtrise foncière
Des études techniques sont réalisées, puis une négociation foncière est engagée pour contractualiser sur le long terme ou acquérir les sites.

4. Mise en place des sites de compensation opérationnels
C'est l'étape de la contractualisation technique et foncière, suivie de la mise en place des mesures de compensation sur les sites.

Des acteurs aux rôles complémentaires : modalités de travail

QUELLE ORGANISATION ?

Depuis janvier 2024, plusieurs instances de dialogue territorial accompagnent le projet. Elles permettent de coconstruire les mesures écologiques et d'assurer transparence et respect des engagements du maître d'ouvrage.

- **Le Comité Partenarial (CoPar) du projet** réunit les partenaires financeurs qui donnent le cap et valident les propositions.

- **Un Comité Technique (COTECH) spécifique** réunit les services techniques du COPIL et des partenaires comme la Chambre d'Agriculture et la SAFER, pour assurer le suivi opérationnel

- **3 Groupes de Travail thématiques** réunissent les acteurs locaux pour fixer un cadre commun sur :
 - ↔la conception des compensations
 - ↔la compatibilité des compensations avec les productions agricoles, viticoles et sylvicoles ainsi qu'avec les usages
 - ↔la maîtrise du foncier

- **4 Ateliers des Territoires** : à l'échelle de chaque agglomération, les acteurs locaux construisent des propositions adaptées aux dynamiques propres du territoire, à partir du cadre commun.



La démarche scientifique : une convention avec le CNRS

UN TRAVAIL DE RECHERCHE

En juillet 2025, SNCF Réseau a signé une convention avec le **Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).** Celui-ci **pilote un programme de recherche et formule des préconisations sur les mesures de compensation** de la LNMP.

SNCF Réseau pourra ainsi s'appuyer sur l'avis des chercheurs pour optimiser ses actions. **Ce travail s'appuie sur les bases posées par le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie en 2024, notamment sur les inventaires protocolés.**

DE NOMBREUX EXPERTS SCIENTIFIQUES MOBILISES

Un conseil scientifique, animé par le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) du CNRS, est composé d'experts **écologues, agronomes, agro-écologues et de spécialistes de la biologie du sol**. Les réunions ont été lancés le 12 février 2026, et depuis se tiennent régulièrement en plénière ou en groupes de travail.

UNE CONVENTION SUR LA DUREE

La convention signée permettra la mise en place d'un système de suivi fiable et pertinent avec :

- **des états initiaux protocolés** sur quatre espèces phares (œdicnèmes criards, outardes canepetière, lézard ocellé et pélobate cultripède) pour caractériser les populations avant le projet ;
- **la mise en place de 1200 points de suivi** (sur des zones de travaux, sur les zones de compensations et sur des zones neutres) ;
- **un suivi des effets du projet et des mesures de compensation sur une première durée de 4 ans.** Les suivis seront amenés à se poursuivre.